

L'ÉVOLUTION DE L'APPROCHE DU SANS-ABRISME À BRUXELLES : ENTRE VOLONTÉ D'ACCUEIL UNIVERSEL ET CIBLAGE DES PUBLICS

MARTIN WAGENER

SOCIOLOGUE, PROF. EN ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES

Symposium du Samusocial de Paris





Une perspective historique

Le Vagabondage

La fin des colonies de bienfaisance

La gestion de l'urgence

L'arrive du Housing First / Logement d'abord

L'approche du sans-abrisme – comment nommer les phénomènes urbains?

La chute d'un outil politico-médiatique

Du Covid au Masterplan

Conclusion



UNE *PERSPECTIVE* HISTORIQUE



QU'EST-CE ÊTRE SANS-ABRI?



UNE DIMENSION HISTORIQUE

- rendre compte:
 - de la redéfinition des pratiques et apprentissages des acteurs,
 - des usages différenciés
 - du contexte,
 - de la construction des catégories du travail social et des politiques publiques
 - et de la codification du savoir spécifique à chaque époque.

LE VAGABOND

- La figure du vagabond, du fou au moyen-âge
 - En bref: mettre à l'écart de la vie publique tout ce qui vient menacer les fonctions socio-politiques essentielles : le commerce, les legs des biens, la loi, l'hygiène, etc. ». => *grande phase d'enfermement*
 - faire le tri entre les indigents, les « vrais malades » et les « vagabonds de profession ».
 - distinction entre « bons et mauvais pauvres »
 - l'alternance et la cohabitation entre la charité et la répression,
 - entre l'assistance et le contrôle,
 - entre l'accompagnement et sa contrepartie.
- => le terme vagabond est utilisé jusqu'en 1994

DÉPÔT DE MENDICITÉ - '*LES COLONIES DE BIENFAISANCE*'

- la loi du 27 novembre 1891 - Distinction entre
 - les dépôts de mendicité (personnes valides qui exploitent la charité au lieu de demander un travail),
 - les écoles de bienfaisance (mineurs <18)
 - et les maisons de refuge (personnes involontaires et récupérables)
- ⇒ faire le tri entre les « indigents », les « vrais malades » et les « vagabonds de profession ».
- ⇒ Création de Merksplas, Wortel, Bruges-St-Jean et Saint Hubert
 - l'agriculture, mais aussi autres productions (menuiserie, forgerie, imprimerie, fabrication de vêtements, de chaussures, etc.).
 - juste avant la guerre de 1914-1918, à peu près 6000 personnes résidaient à Merksplas
- **paternalisme et la peur du pauvre** - les deux raisons centrales du temps

PREMIERS DÉBUTS DE CHARITÉ

- La création d'un chauffer public « L'Œuvre de l'Hospitalité de Bruxelles » par un groupe de philanthropes en 1886
 - immense hall chauffé toute la nuit avec des couchettes en bois
 - moyenne 150 personnes
 - Le manque de confort était pensé pour ne pas que les personnes « s'habituent ou s'y installent »
 - Bol de soupe
 - Lavage et désinfection
 - Étranges des pays européens en quête de travail
- l'extrait d'un des responsables de l'époque : *« la nécessité pour les classes aisées de se réunir pour extirper de la société cette race de fainéants, dont le vice se transmet de génération en génération . »*
 - => lien entre assistance, charité et contrôle social

SANTÉ MENTALE

- Pinel et Esquirol à la Salpêtrière près de Paris
- 1850, la loi sur la colocation (Placement légal dans une institution fermé)
- => Création d'établissements d'aliénés ou d'asiles fermés (personnel est essentiellement religieux).
- protection double :
 - on protège les autres citoyens de tout ce qui peut être dérangeant ou dangereux (voleurs, prostituées, malades, fous, débiles, homosexuels, etc.);
 - et on protège les faibles contre le mauvais sort et les exigences de la nouvelle vie sociale en leur offrant des soins, le gîte, le couvert, un petit travail dans l'institution, etc.

=>

- L'ère de la désinstitutionnalisation vient de commencer (Anti-psychiatrie)
 - structures résidentielles intermédiaires
 - centres d'accueil communautaires.



A FIN DES COLONIES DE BIENFAISANCE



PROGRAMME D'URGENCE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE

- constat clair : il manquait quelque chose entre la rue et les autres instances de l'aide.
- loi « Onkelinx » 1993 traitant d'un « programme d'urgence pour une société plus solidaire »
- plusieurs mesures à l'égard des sans-abri:
 - notamment tenu d'octroyer un logement à toute personne qui se retrouve dans la rue
 - La détermination du CPAS compétent
 - l'octroi d'un minimex (« minimex de rue »)
 - Possibilité de réquisition d'immeubles vides

LES ANNÉES 90

- Fermeture des dépôts de mendicité: Wortel, Merksplas, St. Hubert
- Fermeture de lits psychiatriques (loi Busquin) aide ambulatoire
- Manque de place pour les demandeurs d'asile (suppression de l'aide financière)

DIVERSIFICATION DU SECTEUR DE L'AIDE

- diversification de la population va de pair avec une diversification de l'offre de services offerts à la population.
 - Le logement accompagné,
 - la création de Pierre d'Angle en 1988, du Samusocial en 1999, (Urgence sociale)
 - le travail de rue (Diogènes 1995),
 - les services de jour,
 - les douches, les services d'hygiène,
 - les restaurants sociaux,
 - les Centres d'Action Sociale Globale,
 - innovations du secteur de l'aide aux justiciables, de l'aide aux personnes avec problématique d'assuétudes, l'aide aux personnes en général, etc.
- Voir aussi: <http://www.bruxellessocial.irisnet.be>
- <http://plan.brureg-lastrada.be/service/list/>



LA GESTION DE L'URGENCE



RAPPEL HISTORIQUE

- Traitement des pauvres, vagabonds, mendiants, clochards ou fous
- ‘ 93 : Loi Onkelinx « programme d’urgence pour une société plus solidaire »
- Plus de personnes sans-abri à la rue
- Manquement entre la rue et les services associatifs ou publics
- Création du Samusocial comme outil qui doit fédérer l’action d’urgence des 19 CPAS
 - Création tumultueuse (pas de concertation avec le secteur associatif)
 - sans réelle concertation préalable dans un secteur qui connaît depuis 1993 le Comité de concertation comme instance de concertation entre les acteurs associatifs et politiques
 - Réponse laïque face aux associations plutôt d’origine religieuse (...)

⇒ Etude Andrea Rea

PROBLÉMATIQUES NOUVELLES

- À côté des profils traditionnels et de nouveaux profils
(femmes, familles nombreuses ou monoparentales, violences conjugales, surendettement, classes moyennes, problèmes de santé mentale, handicap mental, etc.).
- rarement sans logement de façon accidentelle
(mécanismes sociologiques et psychologiques plus larges)
- difficultés de réorientation
(l'accès au logement, au travail, aux soins reste difficile)
- suivi de post-hébergement devient un travail à part entière.
- situation économique dramatique.
- Augmentation de la durée moyenne des séjours

CE QUI FAIT QUE ...

- => L'arrivée de beaucoup de personnes “par le haut” (petits indépendants, classes moyennes en rupture, jeunes et femmes victimes de violences conjugales, etc.) et “par le côté” (réfugiés, patients sortants d'hôpitaux psychiatriques, personnes handicapées...) provoque une certaine pression qui fait que le secteur se vide “par le bas

=> « où sont passées les clochards? »

TROIS SERVICES D'URGENCE « INCONDITIONNELS » DURANT LES ANNÉES 2000

- Le Samusocial
 - 110 places – chambres à 4-6 personnes (hors familles)
 - N° de tel vers 18h – pour une nuit (souvent occupé et réservation au préalable pour femmes et familles – peu de places restantes)
- Le Centre Ariane
 - Une douzaine de familles et réservation d'hôtels – moyenne durée
 - N° de tel spécifique
- Pierre d'Angle
 - 48 places dans deux dortoirs
 - Ouverture vers 20h – système de tri par cartes à l'entrée – une nuit sur deux

+ dortoirs lors des services hivernaux

URGENCE SOCIALE : 5 AXES D'ANALYSE

1. Une problématique territoriale

- Ancrage local, centrer la pauvreté, échelle d'intervention

2. La place des CPAS

- Mauvaise accessibilité, mutualiser les forces, investissement dans actions locales

3. Entre l'urgence et le logement

4. Quelle porte d'entrée ou la question du public accueilli ?

- Les cartes vs le n° gratuit ; le public difficile « trop de, pas assez de »

5. L'articulation entre le monde associatif et le monde politique

- Militants vs politiciens ??
- la 'dépolitisation' par l'intermédiaire d'un renforcement du moment politique
- la bureaucratisation du social et la recherche des solutions par les acteurs politiques dans le social



L'ÉTUDE DU PROF. REA ET LES VOLONTÉS DE CRÉER UNE COORDINATION, UN DISPATCHING ET UN NUMÉRO UNIQUE



L'ÉTUDE ANDREA REA

- étude évaluative basée
 - des entretiens avec des personnes sans-abri
 - des interviews des différents représentants du secteur associatif et public
 - évaluation des pratiques des différents acteurs de l'urgence
 - L'étude, les propositions et les discussions lors du Comité de concertation ont été l'occasion d'inscrire une série de changements dans l'agenda politique
- ⇒ note de politique générale visant la réorganisation du secteur sans-abri, approuvée par le Collège réuni le 28 mars 2002

OBJECTIFS REA

1. création d'un réseau intégré
 1. "comité des directeurs"
2. La création d'un Centre de référence
3. Garantir la mobilité des travailleurs et l'échange des savoirs au sein du secteur et avec d'autres
4. Mettre fin au dispositif hivernal au profit d'un dispositif permanent d'accueil d'urgence
5. Contractualiser les relations entre les pouvoirs subsidants et les acteurs de terrain publics ou privés, renforcer la complémentarité
6. Améliorer le fonctionnement du Comité de concertation
7. Obtenir une évaluation permanente à l'intermédiaire de l'Observatoire de la santé et du social
8. Doter le secteur d'un arsenal légistique adéquat
9. Renforcement des structures présentes avec un accent sur le travail de rue, l'accueil d'urgence inconditionnel 24 h/24, l'habitat accompagné et une complémentarité renforcée
10. Stabiliser l'ASBL "Asile de nuit Pierre d'Angle" pendant toute l'année, inconditionnel, 48 lits.
11. Harmoniser les pratiques des CPAS
12. Réorganisation du Comité de concertation

NOTE POLITIQUE DE 2002

- note un protocole d'accord approuvé par la COCOM du collège réuni au 17.07.2003 et par la COCOF (Collège du 24.10.2003) mais pas par le collège de la VGC
- discussions étaient bloquées après ce refus de signer et il fallait attendre mai 2007
 - Les évènements ont mené à l'écriture d'une lettre commune entre les deux CAW, la BICO et l'AMA.
 - position des associations du secteur : concertation, rencontre et coordination, autonomie des partenaires, 24h/24 et n°vert, ni réquisition ni régulation des places, loi sur la protection de la vie privée, outil à mettre à disposition des travailleurs sociaux, représentation du secteur, incorporation des conventions – cadre, composition non politique, indépendant d'une institution active, pas de maraude, les missions ne rencontrent pas ceux des fédérations (plutôt à renforcer : logement accompagné, travail de rue, accueil des familles, les alternatives).

NOTE DE 2007

- sans-abrisme - combinaison de trois facteurs : privation de logement, désaffiliation – pauvreté, et la problématique psychosociale et relationnelle
- CPAS : acteur général
- régulation des flux entrants et sortants
- Hébergement diversifié
- l'outil 'centre de référence' a été divisé en deux parties :
 - le Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri – La Strada
 - Organisation de la concertation au niveau régional,
 - Appui aux différentes pratiques de terrain par des moments de rencontre et différents outils informatiques ou sous forme de papier,
 - Observatoire du sans-abrisme (dénombrement des personnes sans-abri, mise en place d'un outil statistique commun et différentes études spécifiques),
 - Organisation des espaces de paroles destinés à la consultation des personnes sans-abri dans des lieux diversifiés.
 - et le Service public d'urgence sociale nommé parfois chap. XII (faisant allusion au chap. 12 de la loi organique des CPAS datant du 8 juillet 1976).
 - Intégrera Samusocial, Ariane et Pierre d'Angle

⇒ *relative méfiance des services associatifs d'un organe de coordination trop politisé*

Définition Belge

- A.R. du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le **CPAS**
- « *Toute personne qui **ne dispose pas de son logement**, qui n'est pas en mesure de l'obtenir **par ses propres moyens** et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition.* »

ACCORD DE COOPÉRATION CONCERNANT LE SANS-ABRISME ET L'ABSENCE DE CHEZ-SOI – 12 MAI 2014

- les parties signataires s'engagent à poursuivre et à **coordonner et harmoniser leurs politiques** de prévention et de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi
- **Sans-abrisme et l'absence de chez-soi** : situation dans laquelle une personne ne dispose pas de son logement, n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition. (idem A.R.)

⇒ **ETHOS**

- ⇒ **Lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi** : favoriser la mise en place de solutions à long terme pour ceux qui se trouvent déjà en situation de sans-abrisme et l'absence de chez-soi et/ou mettre en oeuvre des solutions visant à réduire l'impact du sans-abrisme et l'absence de chez-soi ou au moins à en réduire la durée.

Catégorie opérationnelle	Définition/situation de vie
1. Dans l'espace public	Personnes qui vivent dans l'espace public
2. En hébergement d'urgence	Personnes séjournant dans des logements à bas seuil et à court terme : abri de nuit, accueil d'hiver, etc.
3. En foyer d'hébergement pour personnes sans-abri	Personnes séjournant dans des centres d'accueil ou des hébergements provisoires. Durée < 1 an. <i>Par exemple, un abri de crise, un abri résidentiel, un logement assisté sans contrat de location propre, des maisons de transit CPAS, des maisons de réfugiés, des centres de réfugiés non reconnus.</i>
4. Personnes sortant d'institution	a. Les personnes qui quittent l'institution dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement sans solution de vie stable. b. Les personnes qui restent plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence d'une solution de logement stable. <i>Prison, hôpital/centre psychiatrique, centre résidentiel de traitement de la toxicomanie, hôpital général, soins spéciaux pour la jeunesse, logements protégés et abris Fedasil.</i>
5. En logement non conventionnel	Personnes résidant dans des locaux ou des logements non conventionnels. <i>Par exemple, un logement sans contrat de location ou sans installations de base.</i> <i>Par exemple, une caravane, une cabane, un garage, un squat, une voiture ou une tente.</i>
6. Chez des membres de la familles/amis	Personnes hébergées temporairement par des parents ou des amis en raison de l'absence de logement personnel.
+ 7 ^e catégorie : menace d'expulsion	Les personnes qui doivent quitter leur domicile dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement pour les raisons suivantes a. Un verdict d'expulsion judiciaire signifié b. Un décret d'inaptitude c. Une décision d'inaptitude d. Un délai de préavis expiré ou un délai de préavis qui expirera dans le mois suivant le jour du recensement. Les personnes qui doivent quitter le LOI dans le mois qui suit le jour du recensement.

→ **3386 personnes** ont été dénombrées dans la nuit du 07 novembre 2016, dont **35% de sans-abri**, **25% sans-logement** et **40% en logement inadéquat**. **Un quart des personnes résident en maisons d'accueil** qui, malgré une diminution de 5%, demeurent la forme d'hébergement la plus importante dans l'aide aux sans-abris (25%).

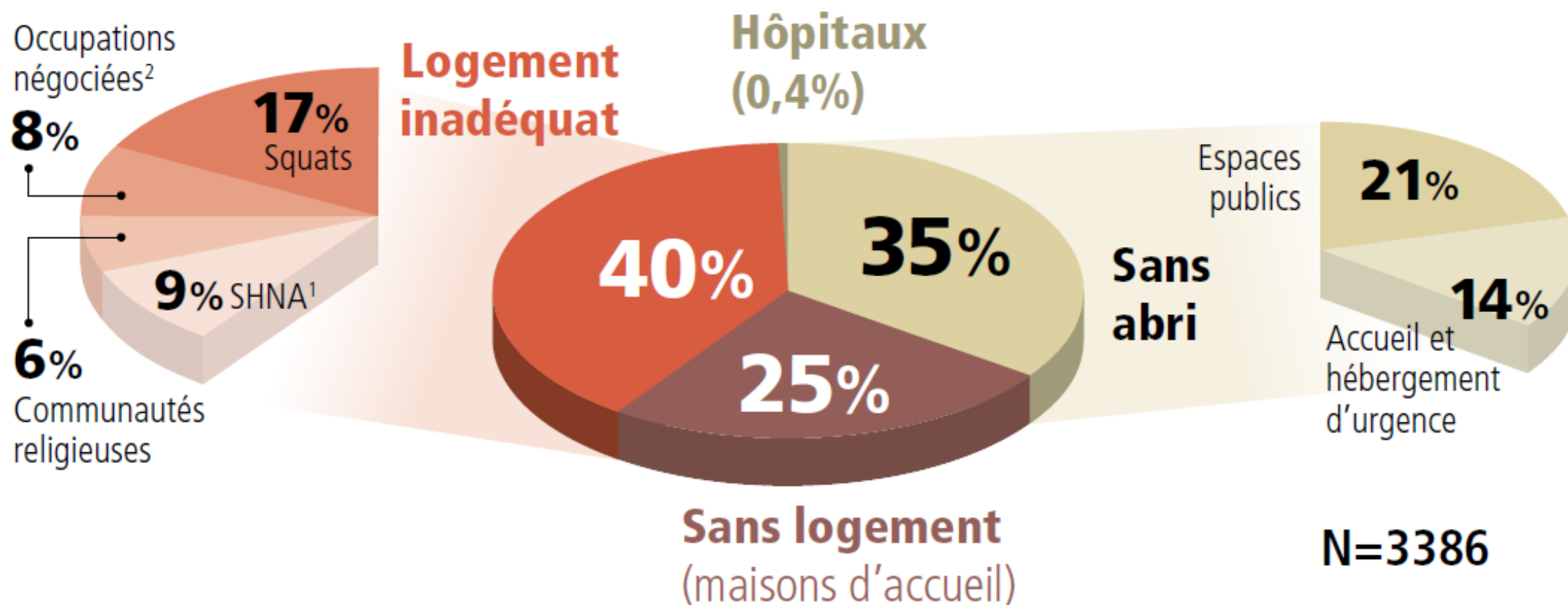


Figure 03 – Vue globale : répartition par catégorie

2022

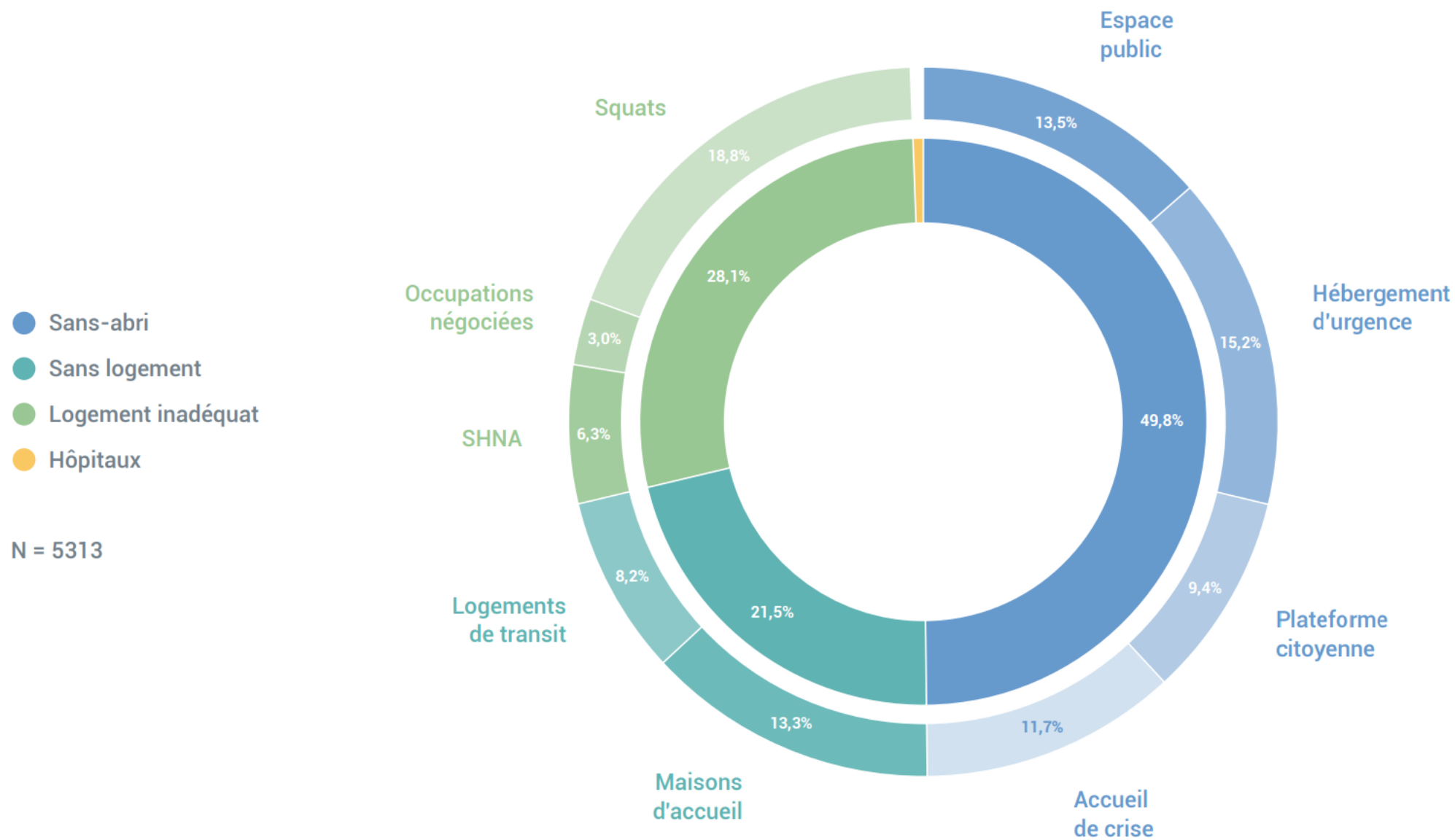


Figure 04 – Vue globale : nombre de personnes dénombrées par catégorie

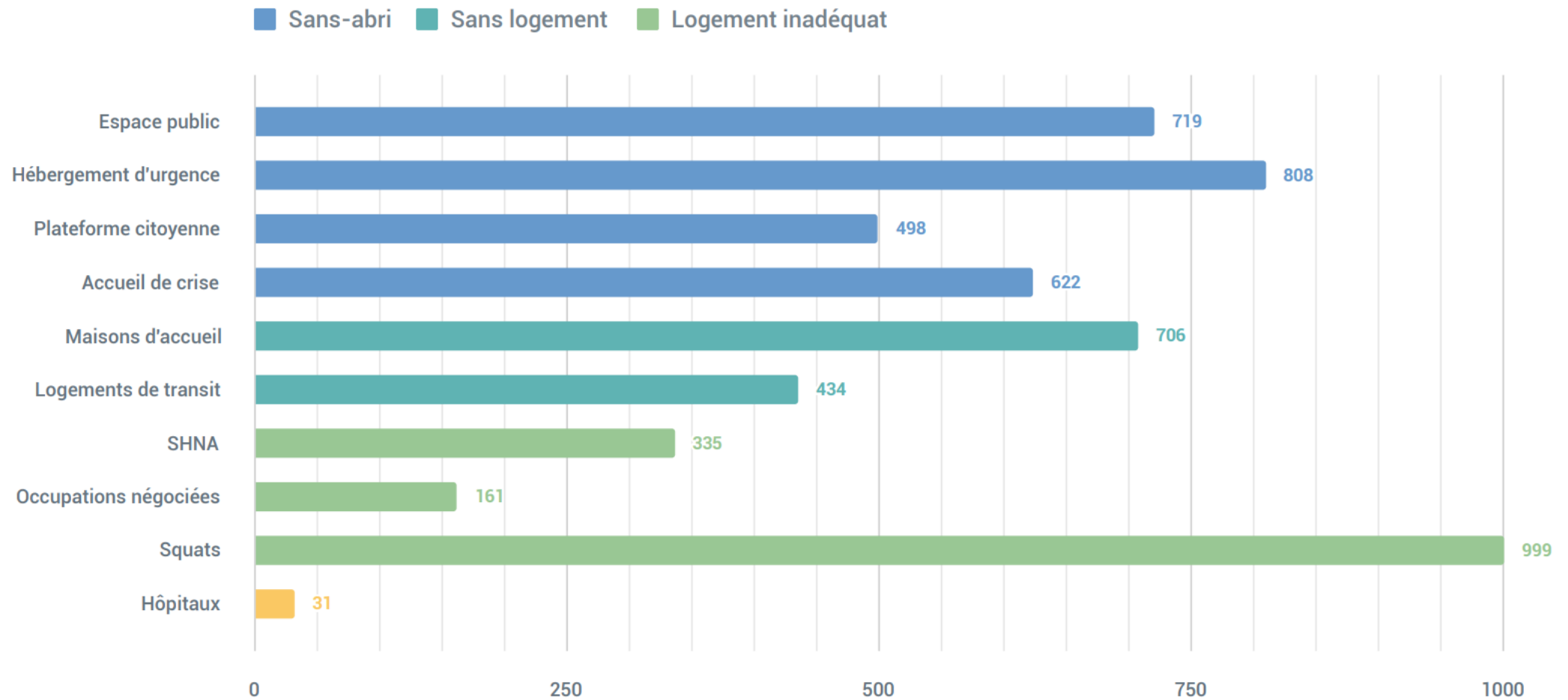


Figure 06 – Vue globale : évolution du nombre de personnes dénombrées par catégorie de 2008 à 2020

Catégorie	2008	2010	2014	2016	2018	2020	2018 - 2020	2008 - 2020
Espace public	269	329	412	707	759	719	-5,3%	167,3%
Urgence / Crise	234	282	367	474	707	1430	102,3%	511,1%
Plateforme citoyenne					598	498	-16,7%	
Maisons d'accueil	780	795	853	854	862	706	-18,1%	-9,5%
Logements de transit		164	504	170	128	434	239,1%	
SHNA	165	189	360	477	475	335	-29,5%	103,0%
Occupations négociées	216	275	193	275	333	161	-51,7%	-25,5%
Squats	60	100	422	587	236	999	323,3%	1565,0%
Hôpitaux			36	12	62	31	-50,0%	
Total	1724	2134	3147	3556	4160	5313	27,7%	208,2%

Figure 08 – Vue globale : répartition par âge et par genre

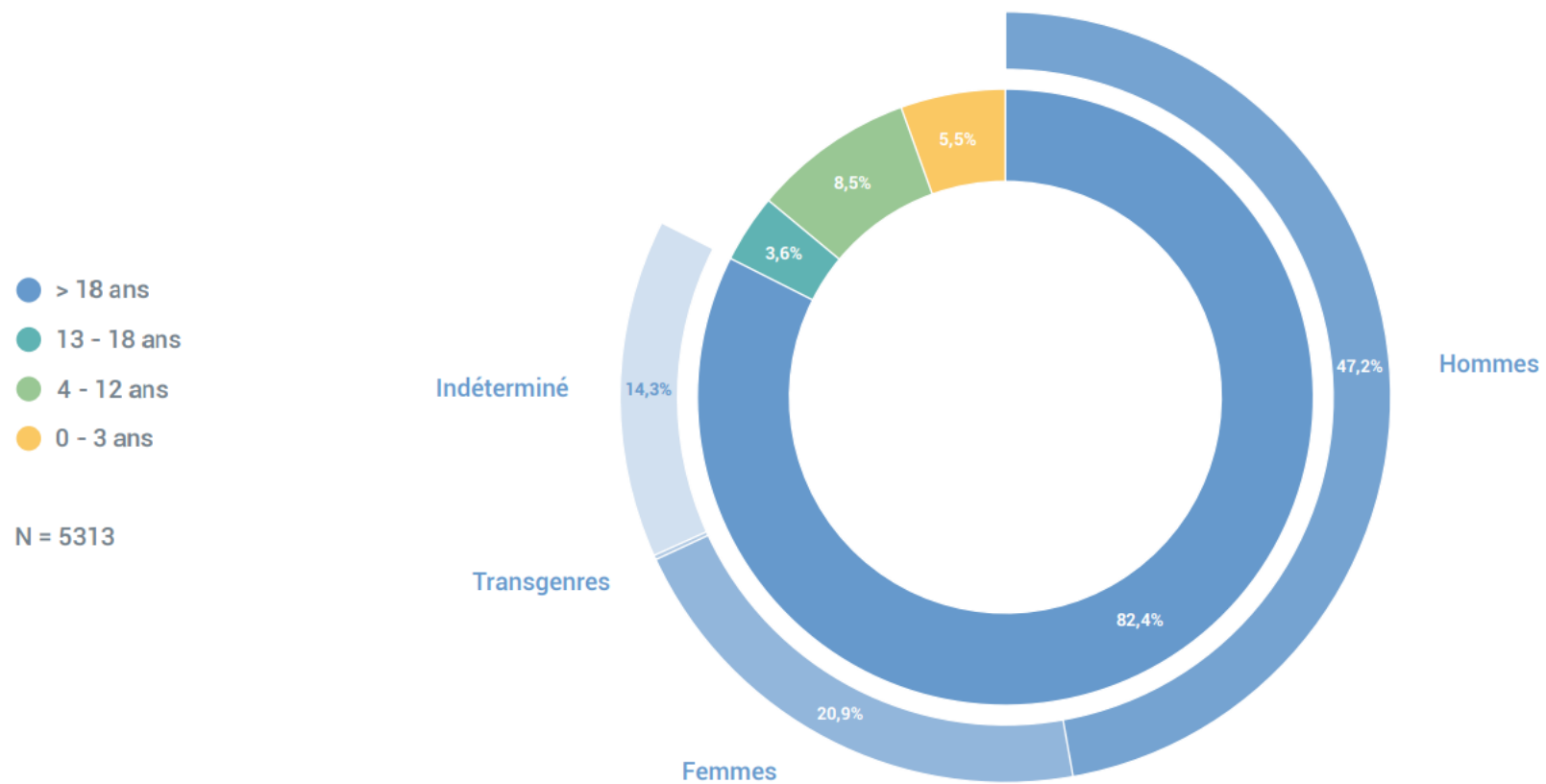
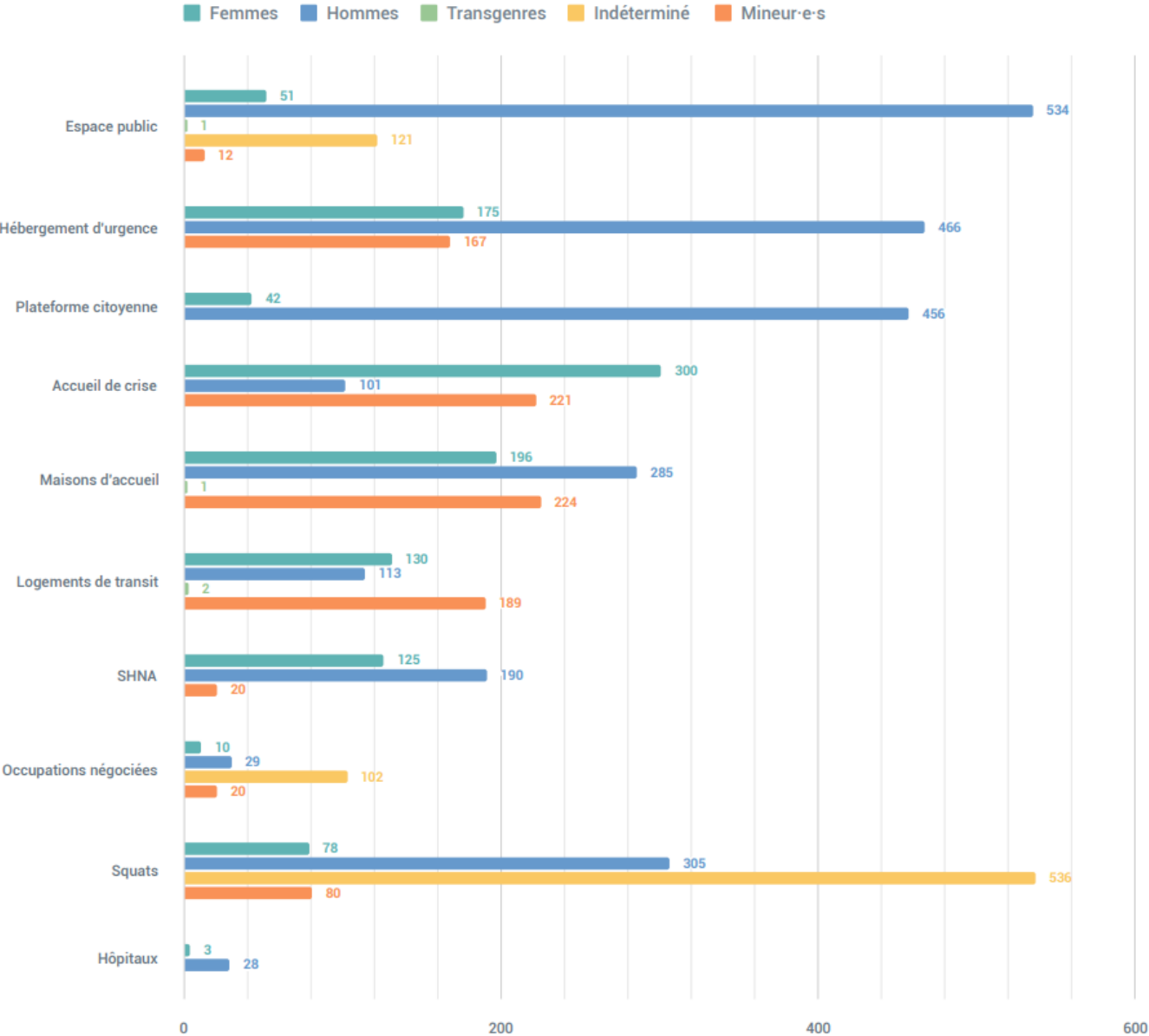


Figure 10 – Vue globale : répartition par catégorie selon le genre et l'âge





8. L'APPROCHE DU SANS-ABRISME – COMMENT NOMMER LES PHÉNOMÈNES URBAINS?



I. SANS-ABRISME – COMME PRÉCARITÉS/ALTÉRITÉS INDÉPASSABLES

- P. Declercq
 - Les naufragés – intraitables?
- Une stratégie politico-médiatique (voir B. Francq) à base de deux figures:
 - Le clodo qui ne veut pas être logé/inséré
 - La famille avec jeunes enfants

=> Absence d'autres catégories ???

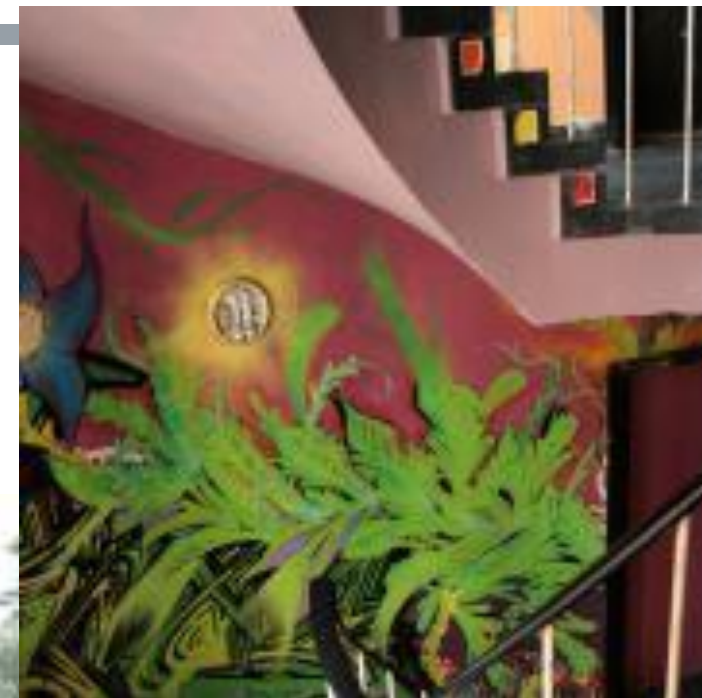




I. SANS-ABRISME – ENTRE RECONNAISSANCE COMME FORME ALTERNATIVE DE VIE ET/OU LUTTE POUR L'ACCÈS AUX DROITS

- Les sans-abri revendiqueront l'appellation « habitants de la rue »
 - Ex. Programme « Freak Houses for Freak people » ; Tiny Houses ; Containers
- large gamme de mobilisations pour manifester contre l'exclusion des CPAS (aide sociale) d'une grande partie des personnes sans domiciliation fixe
 - occupations sauvages d'immeubles abandonnés,
 - actions de syndicats de locataires,
 - tentes devant les CPAS,
 - Crèche de la « Grand Place » à Noël
 - squats...
- bataille pour être reconnu comme ayant droit à l'aide sociale => le minimex de rue, (l'application de l'adresse de référence)

Occupation du château de la solitude, tagawa, Rue royale 123 et d'autres







2018-2020: the Dutch National
Agenda for a Sustainable Society

Vegetal city

L. Schuiten/SMES



Vegetal city

L. Schuiten/SMES



III. LE SANS-ABRISME – DES LIENS AVEC LA MIGRATION

- l'arrivée de plusieurs catégories de populations dans les centres : les Polonais, les Afghans, les Kosovars (qui sont en partie des albanais), les Indiens, les syriens etc.
- Faible prise en charge de la Fedasil des primo-arrivants à de nouveau amené ces personnes vers les services d'accueil des sans-abri.
- les “sans-papiers” sont devenus une nouvelle catégorie de mobilisation sociale et d'intervention politique.
- Une main d'œuvre bon-marché, disponible et maniable





EN 1 MINUTE
ON SE RECONNAIT
EN 2, ON PARTAGE
EN 3, ON RIT, ON RIT,
EN 1 NUIT ON
RETROUVE TOUTE
L'HUMANITÉ
QUI VIT EN NOUS



BXL-REFUGÉES



TÉMOIGNAGES



HALL MAXIMILIEN



HÉBERGER UN RÉFUGIÉ



DEVENIR BÉNÉVOLE



FAIRE UN DON

SANS-ABRISME – DES COMPORTEMENTS À ENCADRER ET PUNIR

- Quel accès/droit à l'espace public?
- Est-ce que l'espace public est une espace d'intégration?
- L'ordre public et l'ordre privé (exclure toute altérité potentielle)
- Gare du midi – (chasse avec chiens, coups et blessures pouvant aller jusqu'au sang, tirer par le cou, les pieds, etc)
 - Lieu « préféré » des sans-abri
 - Herscham
 - Groupe de travail « Gare du midi »
 - Projet HOPE in stations
- Réaménagement du nouveau

POLICE, HERSCHAM ET LES AGENTS PRIVÉS DE SÉCURITÉ

- L'ordre public et l'ordre privé (exclure toute altérité potentielle)
- Gare du midi – (chasse avec chiens, coups et blessures pouvant aller jusqu'au sang, tirer par le cou, les pieds, etc)
- Lieux « préféré » des sans-abri
- Herscham
- Groupe de travail « Gare du midi »
 - Projet HOPE in stations

SANS-ABRISME – LE PARTAGE DE L'ESPACE

- L'urbanisme disciplinant: des catégories d'éligibilité spécifiques en matière de solidarité
- Entre être très visible, se fondre dans l'espace urbain et se cacher au plus profond de la ville (des parcs)
- Le nouveau piétonnier
 - Accent sur les « tox », les insalubrités, les incivilités
 - Et sur le touriste, le visiteur, le navetteur, le fêtard, etc.



Dans la soirée du 6 novembre 2014, la Strada dénombrait 412 personnes dans la rue ou dans des espaces publics/semi-publics. Le métro offre le gîte à nombre de ces sans-abris.; Certains, se fondant dans la masse, y cherchent l'anonymat. D'autres se rendent visibles, en quête de menue monnaie ou de contacts sociaux. © Colin Delfosse

Métro-Liens: favoriser la cohabitation souterraine

IV. SANS-ABRISME – UNE APPROCHE PAR LES DROITS

- Action des Fédés et d'une partie des services du secteur (et connexes)
 - Droit au Logement
 - Droit à une vie digne
 - Droit au travail
 - Prévention
 - Etc.

VI. SANS-ABRISME – UNE APPROCHE PRENANT EN COMPTE LA COMPLEXITÉ DES INTERVENTIONS EN TERMES DE TRAVAIL PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL

- Différentes thématiques: l'isolement social, santé mentale, assuétudes, violences, ISP,
- Entre exigences humanitaires nécessaires et différentes visions de travail social (p.ex. le patient, la personne à colloquer, ...)
- Psychiatisation du social et ouvertures des approches psychiatriques (cf. rétablissement)
- 'Satisfaire' les besoins primaires et autres que les personnes en rue ou en situation précaire n'arrivent pas à combler sans certains services
- Projets se situant dans la défense (et l'ouverture) des droits à l'habitat, l'accès à la santé, le droit à la culture et au bien-être
 - en combinant l'action sociale par des projets collectifs à des accompagnements psychosociaux individuels



LE TOURNANT DU HOUSING FIRST



HOUSING FIRST

- Proposer un logement d'abord « sans condition » → accès direct depuis la rue
 - Logement au prix abordable, bail standard
 - Accompagnement intensif, sur mesure, par une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, médicaux, psy)
 - Public cible: sans-abri avec troubles de santé mentale et assuétudes
-
- Projets pilote fédéral en cours : 7 implantations dans 7 grandes villes belges pendant 3 ans (dont 3 à Bruxelles)
 - Projet Bruxellois en cours : 4 projets



FIGURE 6 : COLLABORATIONS EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

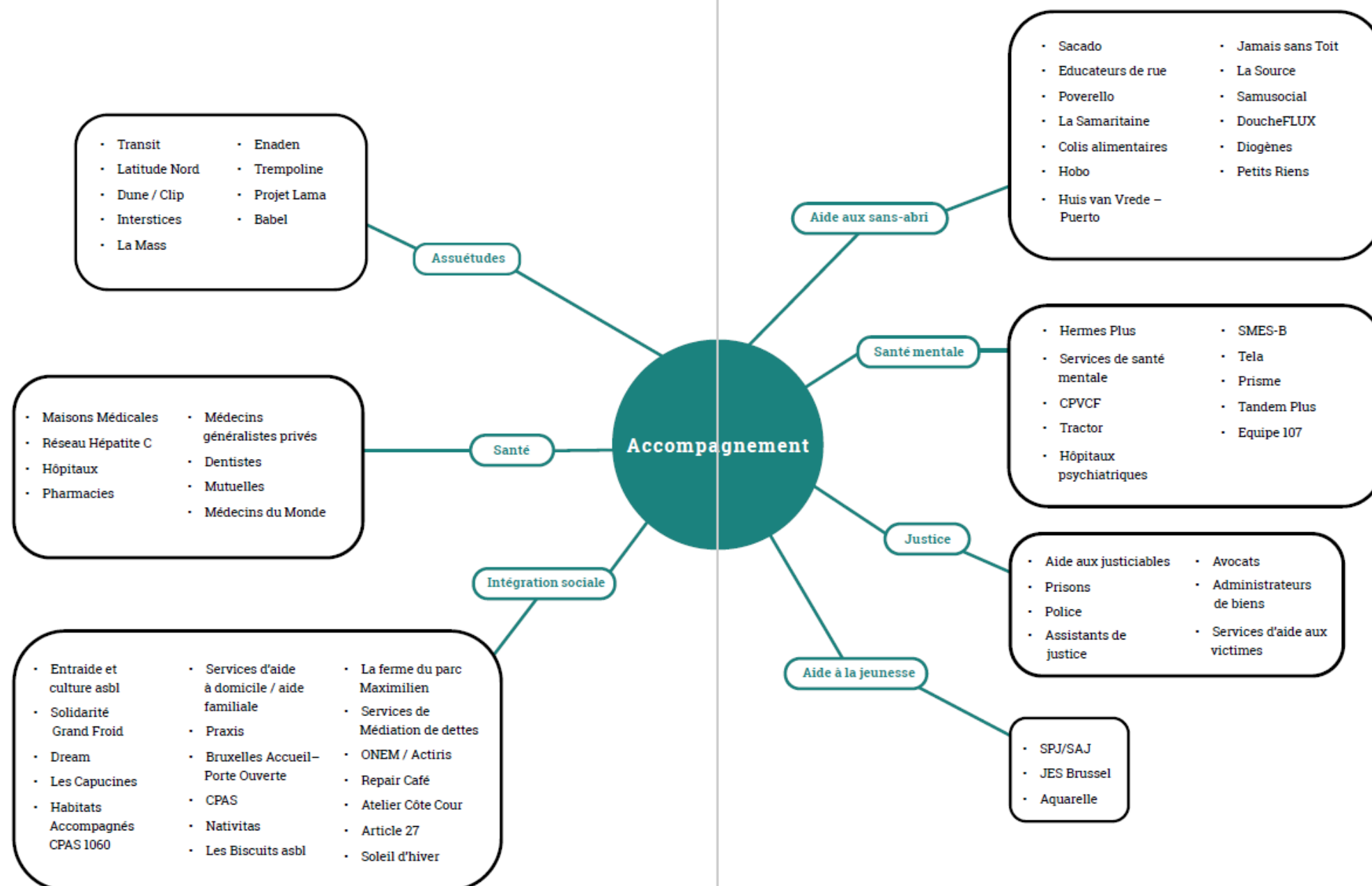
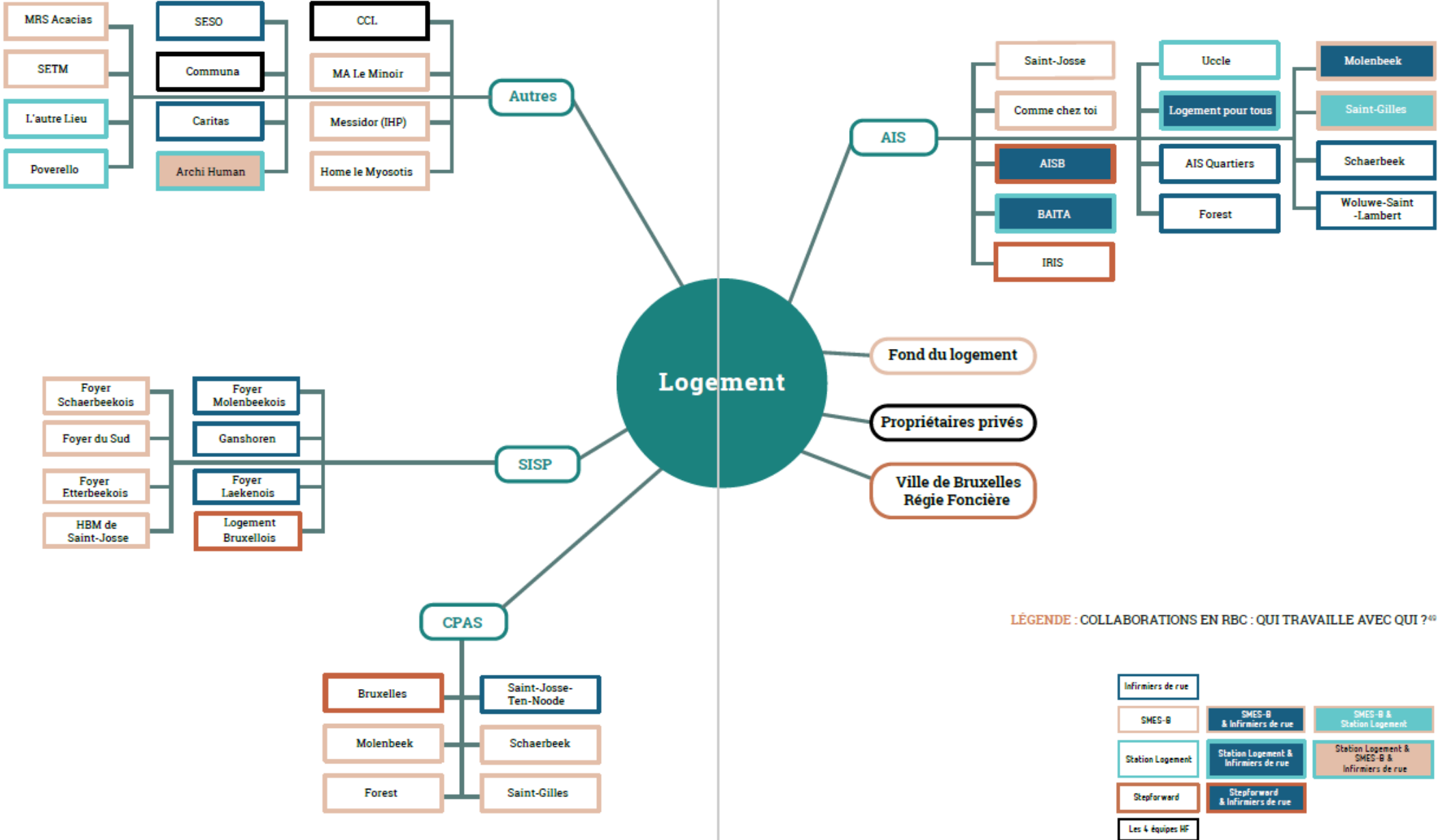


FIGURE 7 : COLLABORATIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT





9. UNE RÉFORME QUI SE NÉGOCIE PENDANT 20-25 ANS



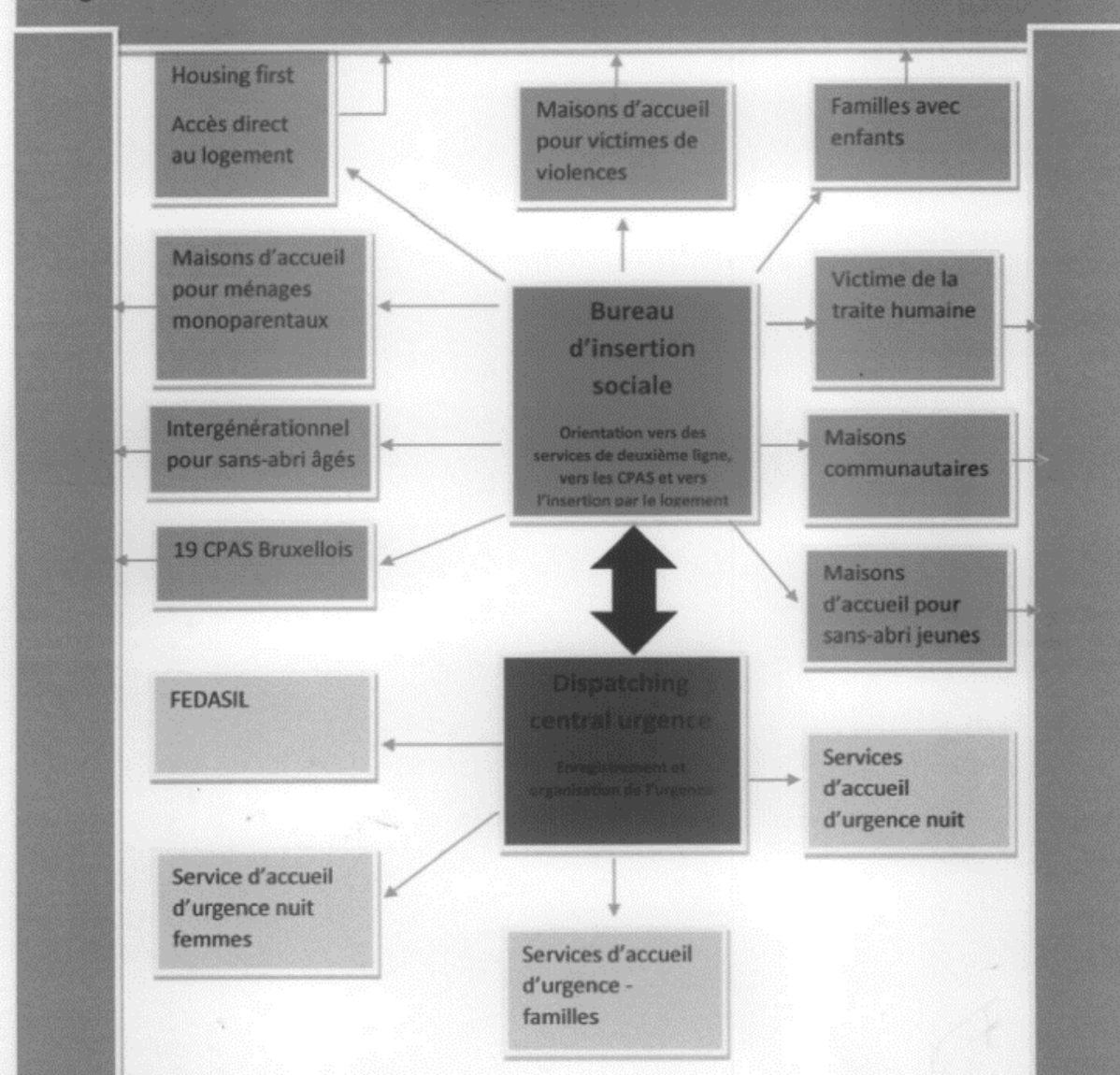
TROISIÈME TOUR – 2014-2019

- Nouveau gouvernement régional
- Bref tour de concertation (une certaine farce...)
- Note politique en 2015
- En somme la problématique est séparée en deux :
 - d'un côté une coordination de l'urgence (cf. Samusocial)
 - et de l'autre côté une coordination de l'insertion (Un bureau d'insertion sociale (BIS) qui sera a créé).
 - BIS doit désigner le CPAS compétent
 - Dossier social électronique
- *« L'articulation entre les flux entrants et sortants, cher aux autres notes politiques, ordonnances et accords de coopération, se trouve à l'entrée dissolue dans la seule fonction de l'accueil d'urgence, quid du travail sur la prévention ? Les flux entrants sont encore décrits, mais se limitent à la question du statut sur le territoire (est-ce que l'on vient d'une autre région de la Belgique ou de l'étranger ?) » Wagener, 2019*
- De l'autre côté, les flux sortants font appel à plusieurs mesures concrètes par rapport à l'accès au logement (p.ex. un projet de recherche de logement (Capteur de logement), Housing First, établir des quotas par rapport au logement social et/ou aux agences immobilières sociales,

=> le conflit entre différentes approches a donc été 'résolu' dans la volonté de créer une coordination bi-céphale, d'un côté le Samusocial, de l'autre le BIS

Sortie du sans-abrisme par le logement :

Capteur logement, logement accompagné, bail glissant, AIS, AIPL, SISF, Allocation relogement



LA CHUTE - 2017

- Découverte qu'une série de dons sont affectés pour payer des jetons de presence
- Le bourgmestre de Bruxelles et la présidente de CPAS démissionnent (administrateurs principaux du Samusocial)
- Commission d'enquête parlementaire "*gestion opaque de l'outil*"
- New Samusocial
 - nouveaux membres du conseil d'administration issues de représentants expérimentés du secteur associatif, médical et/ou militant sont désignés pour reprendre gestion de l'asbl
 - sous le contrôle des commissaires de différents ministres du gouvernement

L'ARRIVÉE DES RÉFUGIÉS SYRIENS

- Plateforme Citoyenne Welcome Refugees (Parc Maximilien)
- plusieurs dizaines de milliers de Belges des trois régions se mobilisent pour loger temporairement des migrants
 - *une logistique sans précédent pour qu'à la fois il n'y plus de personne qui doit dormir dehors, et pour éviter que les migrants tombent dans les rafles organisées par la police fédérale et locale*
- Nouveaux interlocuteurs pour le dispositif hivernal
 - Médecins du monde, les Médecins sans frontières et d'autres s'allient à la plateforme citoyenne pour créer un Hub Humanitaire
 - Croix-rouge
 - D'autres communes

L'ORDONNANCE RELATIVE À L'AIDE D'URGENCE ET À L'INSERTION DES PERSONNES SANS ABRIS - 25 MAI 2018

- Grosso modo les mêmes catégories que la dernière note politique
- Changement majeur
 - New Samusocial, ce dernier est en charge du dispatching des nouvelles personnes qui font une demande d'urgence
 - nouvelle ASBL de droit public devra prendre la relève : le Bruss'help

L'article 62 de l'ordonnance précise : « *Bruss'Help est chargé de coordonner les dispositifs d'aide d'urgence et les dispositifs d'insertion, ainsi que de mener des études et des analyses sur la problématique du sans-abrisme à Bruxelles* » (Collège réuni, 2018)

- orientation, dossier électronique pour tous les services et connexion avec les CPAS et le Réseaux Santé bruxellois, désignation du CPAS compétent
- ⇒ ***Soulignons que le terme de coordination ne fait pas juste appel à l'urgence, mais intègre toutes les autres formes de travail social après des personnes sans-abri (p.ex. maisons d'accueil, centres de jours, guidance à domicile, Housing First, travail de rue et maraude, etc.)***
- ⇒ ***20-25 ans de débat pour arriver à un accord – à voir l'évaluation de l'implémentation de cela!***



LE COVID ET LA CRÉATION DU DISPATCHING



L'ARRIVÉE DU COVID

- Création en vitesse d'un dispatching médical
 - Numéro unique
 - Gestion par médecins et travailleurs sociaux
 - Recours à plus de 500 lits d'hôtel (stabilité du logement et possibilité de travail social de manière continuée)
- L'idée de gestion collective de l'accessibilité est restée dans les esprits
 - Mais maintes divisions restent:
 - Maintenir son projet de maison – choisir ses bénéficiaires
 - Concurrence pour les deniers publiques
 - Manque de (ou méfiance envers) des formes de coordination
- Samusocial
 - Dépassement du rôle de l'urgence (housing first, halte médicale, casa (projet de logements), etc.)



CONCLUSION



EN GUISE DE CONCLUSION

- La création de l'accessibilité – continuité de l'accueil et des soins
 - Gestion de la précarité vs prises en compte à partir des droits sociaux
 - Entre accompagnement individuel et structures collectives
 - Entre l'orientation en termes d'objectifs de travail social et visions de politiques publiques
 - Aller vers logement